## Restauration scolaire 2023-2024 Comment

utiliser le service en ligne ?

Etape n°1 : je me connecte à l'adresse suivante : http://espacenumerique.turbo-self.com/connexion.aspx?id=2465



Vous avez déjà un compte, remplissez les deux champs : identifiant (votre adresse mail) et votre mot de passe (que vous avez reçu en retour de mail lorsque vous avez créé votre compte). Puis cliquez sur : « CONNEXION ».

Vous n'avez pas encore de compte ? :

cliquez sur « CREER UN COMPTE ».

### Pour la demande de création d'un compte :



L'intendance reçoit chaque jour les demandes d'ouverture de compte et les valide. Par retour de mail, vous recevrez un identifiant. Vous disposez donc d'un compte en ligne.

Attention : il ne faut pas confondre le mot de passe de votre enfant pour éditer un ticket de remplacement de sa carte et votre identifiant Internet. Ce sont deux codes différents.

**Etape n°2** : sur la page d'accueil, j'ai accès aux services suivants :

TURBOSELF . Voici « l'historique des HISTORIQUE opérations ». « Situation de mes **DES OPÉRATIONS** comptes » => pour payer en ligne : Il est possible de constater des écarts entre ces informations et celles de votre établissement sculaire. Pour obtenir un historique détaillé 0 complet, veuillez en faire la demande par Email dans la rubrique " nous contacter ". voir étape n°3. E Date Détail € « Réserver mon - X, XX Self 08/09/2017 - 12:21 repas »: voir - X, XX 26/06/2017 - 12:22 Self 1 étape n°4. - X, XX 23/06/2017 - 11:36 Self - X, XX 22/06/2017 - 11:40 Self « Nous 19/06/2017 - 12:20 Self - X, XX contacter ». - X, XX 16/06/2017 - 11:26 Self 15/06/2017 - 12:24 Self - X, XX 12/06/2017 - 12:35 Self - X, XX 09/06/2017 - 11:34 Self - X, XX - X, XX 08/06/2017 - 11:36 Self 0 2 Copyright © INCB

**Etape n°3** : pour payer en ligne :

1) sur la page d'accueil, cliquez sur « situation de mes comptes » :



# 2) cliquez sur « PROCEDER AU PAIEMENT » :

#### Vous arrivez sur la page de paiement sécurisé



## Etape n°3 : pour réserver mon repas :

Cliquez sur « RESERVER MON REPAS »



#### Il existe donc 3 moyens de payer ses repas :

- Le paiement en ligne d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone;
- Le règlement par chèque à l'ordre de l'agent comptable du Lycée Jacques Prévert (ne pas oublier de noter le nom de l'élève au dos du chèque et la répartition, si le paiement concerne deux élèves);
- Le règlement en espèces au service de gestion de l'intendance (exigez de votre enfant, un reçu, remis pour tout paiement en espèce);

NB : le paiement en ligne minimum est de 50.00€

N'hésitez pas à contacter l'Intendance pour toute aide ou renseignement.